



PROCES-VERBAL DU CONSEIL SCIENTIFIQUE

Faculté

Droit & Sciences Politiques

Références de la session

Numéro de la session	Date	Session	
		Ordinaire	Extraordinaire
N° 03	07/06/2020	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

Textes de référence :

1. Décret exécutif n° 03-279 du 23 août 2003 fixant les missions et les règles particulières d'organisation et de fonctionnement de l'université, modifié et complété (art. 43 à 47) ;
2. Arrêté n° 53 du 5 mai 2004 fixant les modalités de fonctionnement du Conseil scientifique de la Faculté ;
3. Arrêté n° 647 du 07 mai 2019 fixant la liste nominative des membres du Conseil scientifique de la Faculté de droit et des sciences politiques de l'université Abderrahmane Mira de Béjaïa ;
4. Note de M. le Secrétaire général n° 1500 du 25 décembre 2019.

Domaines de délibération du conseil scientifique de faculté

Conformément à l'article 45 du décret exécutif n° 03-279 du 23 août 2003 suscité, le conseil scientifique de faculté délibère sur :

1. L'organisation de l'enseignement et son contenu,
2. L'organisation des travaux de recherche,
3. Les propositions de programmes de recherche,
4. Les propositions de création ou de suppression de départements et/ou de filières et d'unités et de laboratoires de recherche,
5. Les propositions d'ouverture, de reconduction et/ou de fermeture des filières de post-graduation et le nombre de postes à pourvoir,
6. Les profils et les besoins en enseignants.

Il est, en outre, chargé :

7. D'agrèer les sujets de recherche de post-graduation et en propose les jurys de soutenance,
8. De proposer les jurys d'habilitation universitaire,
9. D'examiner les bilans d'activités pédagogiques et scientifiques de la faculté qui sont transmis par le doyen de la faculté au recteur de l'université, accompagnés des avis et recommandations du conseil.

Il est saisi de toutes autres questions d'ordre pédagogique ou scientifique qui lui sont soumises par le doyen

Le conseil scientifique de faculté exerce les prérogatives du conseil scientifique de l'unité de recherche prévu à l'article 16 du décret exécutif n° 99-257 du 16 novembre 1999, fixant les modalités de création, d'organisation et de fonctionnement des unités de recherches. En cette qualité, il étudie et émet son avis en particulier en ce qui s'en suit :

1. Les projets de recherches de l'unité et son programme d'activités,
2. L'organisation des travaux scientifiques et technologiques,
3. La création et suppression des équipes de recherche.

1. Liste des présents aux travaux du conseil scientifique de la faculté

Membres du conseil scientifique de la faculté ¹

N°	Nom et Prénom	Qualité	Emargement
1	ZOUAÏMIA Rachid	Président du conseil scientifique Représentant enseignants de rang magistral dép. Droit public	
2	AÏT MANSOUR Kamal	Doyen de la Faculté	
3	MAÏFI Laziz	Vice-Doyen Enseignements	
4	KEBAÏLI Tayeb	Vice-Doyen PG recherche & Rel. Ex.	
5	IRATEN Abdallah	Chef département Ens. de base	
6	ALLAM Lyès	Chef département droit public	
7	BEZGHICHE Boubekeur	Chef département droit privé	
8	DEMOUCHE Hakima	Présidente Comité sc. Dép. Ens. base	
9	AÏT CHAOUCHE Dalila	Présidente Comité sc. Dép. Droit privé	
10	AÏSSAOUI Azedine	Président Comité sc. Dép. Droit public	
11	SAÏCHE Abdelmalek	Représentant enseignants de rang magistral dép. Ens. de base	
12	MAZIZ Abdesslem	Représentant enseignants de rang magistral dép. Ens. de base	
13	BERKANI Amar	Représentant enseignants de rang magistral dép. Droit public	
14	TEBBACHE Azeddine	Représentant enseignants de rang magistral dép. Droit privé	
15	TRIKI Farid	Représentant enseignants de rang magistral dép. Droit privé	
16	BOUDA Mohand Ouamar	Représentant Maître-assistants cl. A	
17	MOKHTARI Abdelkrim	Représentant Maître-assistants cl. A	
18	KHELFI Abderrahmane	Directeur de Laboratoire	
19	HACHEMAOUI Nabil	Responsable de la Bibliothèque	

¹ Conformément à l'arrêté n° 647 du 07 mai 2019 fixant la liste nominative des membres du conseil scientifique de la faculté de droit et des sciences politiques de l'université Abderrahmane Mira de Béjaïa.

Membres du conseil scientifique absents

N°	Nom et Prénom	Qualité
1	TEBBACHE Azeddine	Représentant enseignants de rang magistral dép. Droit privé
2	KHELFI Abderrahmane	Directeur de Laboratoire
3	HACHEMAOUI Nabil	Responsable de la Bibliothèque
4	////////////////	////////////////

I- Ordre du jour de la session

1. Constitutions de jurys de soutenance de l'Habilitation Universitaire ;
2. Evaluation de candidatures à l'Habilitation Universitaire ;
3. Constitution de jurys de soutenance de Thèse de Doctorat de 3^{ème} cycle (LMD) ;
4. Validation de supports pédagogiques ;
5. Proposition liées au renforcement de la langue anglaise dans l'enseignement supérieur.

II- Déroulement des travaux de la session ²

Point n° 1 : Constitution de jurys de soutenance de l'Habilitation Universitaire :

1 Présentation des dossiers

Le Conseil scientifique a procédé à l'examen de trois (03) dossiers de constitution de jurys de soutenance de l'Habilitation Universitaire et ce, en conformité avec les dispositions du décret exécutif n° 98-254 du 17 août 1998 relatif à la formation doctorale, à la post-graduation spécialisée et à l'habilitation universitaire, modifié et complété ; de l'arrêté n° 170 du 20 février 2018 fixant les modalités de mise en œuvre des dispositions relatives à l'habilitation universitaire ; de l'arrêté n° 1426 du 13 août 2019 habilitant l'université Abderrahmane Mira de Béjaïa à la formation en vue de l'obtention du diplôme de doctorat et à organiser et délivrer l'habilitation universitaire dans la filière « Droit ».

- **M. BOUDA Mohand Ouamar** : Le conseil a pris note des trois rapports d'évaluation favorables présentés par M. ZOUAÏMIA Rachid, Professeur, Université de Bejaia ; M. AÏSSAOUI Azeddine, MCA, Université de Bejaia ; M. BELMIHOUB Abdenasser, MCA, Université de Tizi-Ouzou, désignés par délibération du Conseil scientifique du 1^{er} mars 2020 en qualité de rapporteurs.

- **M. MOURI Sofiane** : Le conseil a pris note des trois rapports d'évaluation favorables présentés par Mme DEMOUCHE Hakima, MCA, Université de Bejaia ; M. BEZGHICHE Boubekeur, MCA, Université de Bejaia ; M. MOUKA Abdelkrim, MCA, Université de Jijel, désignés par délibération du Conseil scientifique du 1^{er} mars 2020 en qualité de rapporteurs.

- **M. ASSIAKH Samir** : Le conseil a pris note des trois rapports d'évaluation favorables présentés par Mme BARKAT Djohra, MCA, Université de Bejaia; Mme TEBAÏA Nadjet, MCA, Université de Bejaia; Mme TIAB Nadia, MCA, Université de Tizi-Ouzou, désignées par délibération du Conseil scientifique du 1^{er} mars 2020 en qualité de rapporteurs.

² Le nombre de points est fixé conformément aux points inscrits à l'ordre du jour.

2 Résolutions

Le Conseil a procédé à la désignation de trois jurys de soutenance de l'habilitation universitaire composés comme suit :

- Jury de soutenance de M. BOUDA Mohand Ouamar :

- M BOUDRIOUA Abdelkarim, Professeur, Université de Béjaïa, Président ;
- M KHELFI Abderrahmane, Professeur, Université de Bejaïa, Examineur ;
- M. AIT MOULOUD Fateh, MCA, Université de Tizi-Ouzou, Examineur ;
- M. ZOUAÏMIA Rachid, Professeur, Université de Bejaïa, Rapporteur ;
- M. AÏSSAOUI Azedine, MCA, Université de Bejaïa, Rapporteur ;
- M. BELMIHOUB Abdenasser, MCA, Université de Tizi-Ouzou, Rapporteur.

- Jury de soutenance de M. MOURI Sofiane :

- M. AIT MANSOUR Kamal, Professeur, Université de Béjaïa, Président ;
- M. AÏSSAOUI Azedine, MCA, Université de Bejaïa, Examineur ;
- M. ZAIDI Hamid, MCA, Université de Tizi-Ouzou, Examineur ;
- Mme DEMOUCHE Hakima, MCA, Université de Bejaïa, Rapporteur ;
- M. BEZGHICHE Boubekour, MCA, Université de Bejaïa, Rapporteur ;
- M. MOUKA Abdelkrim, MCA, Université de Jijel, Rapporteur.

- Jury de soutenance de M. ASSIAKH Samir :

- M. ZOUAIMIA Rachid, Professeur, Université de Béjaïa, Président ;
- M. BEZGHICHE Boubekour, MCA, Université de Béjaïa, Examineur ;
- M. MOUKA Abdelkrim , MCA, Université de Jijel Examineur ;
- Mme BARKAT Djohra, MCA, Université de Bejaïa, Rapporteur;
- Mme TEBAA Nadjat, MCA, Université de Bejaïa, Rapporteur ;
- Mme TIAB Nadia, MCA, Université de Tizi-Ouzou, Rapporteur.

Point n° 2 : Evaluation de candidatures à l'Habilitation Universitaire

1. Présentation des dossiers

Le Conseil scientifique a procédé à l'examen de deux (02) dossiers de candidature à l'Habilitation Universitaire présentés par :

- Mme YACOUB Zina**, Maître de conférences classe B : L'intéressée a présenté un article intitulé :

"L'immigration clandestine et l'emploi des migrants en Algérie "

Publié dans la **Revue de Droit Comparé du Travail et de la sécurité Sociale**, n° 3, 2019, pp. 108-123, éditée par le CNRS, université de Bordeaux.

L'article présenté se décline comme un travail de recherche hors thèse, soumis après la soutenance du diplôme de doctorat en sciences, spécialité droit et publié dans la Revue de Droit Comparé du Travail et de la sécurité Sociale, classée dans la catégorie « B », disponible sur le lien :

<https://comptrasec.u-bordeaux.fr/revue-de-droit-compare-du-travail-et-de-la-securite-sociale>

- Mme BOUCHEMAL Sandra**, Maître de conférences classe B : L'intéressée a présenté un article intitulé : **"Bioéthique et procréation assistée : réflexion sur le droit à un enfant sain"**

Publié dans la Revue des Sciences Juridiques et Politiques, volume 10, n° 2, 2019, pp. 1820-1837, éditée par l'université d'El-Oued.

Au vu du classement de la **Revue des Sciences Juridiques et Politiques** dans la catégorie « C » en vertu de l'arrêté n° 586 du 21 juin 2018, fixant la liste des revues scientifiques nationales de catégorie « C », modifié et complété par l'arrêté n° 1478 du 26 août 2019 ;

L'article présenté se décline comme un travail de recherche hors thèse, soumis après la soutenance du diplôme de doctorat en sciences, spécialité droit et publié dans la **Revue des Sciences Juridiques et Politiques** classée dans la catégorie « C », disponible sur le lien :

<https://www.asjp.cerist.dz/en/PresentationRevue/110>

2. Résolutions

Le conseil scientifique, après s'être assuré de la recevabilité des dossiers, a procédé à la désignation d'experts en vue de l'évaluation scientifique des candidatures à l'habilitation universitaire comme suit :

- Expertise de la candidature de Mme YACOUB Zina :

- Mme MACHOU NEBBALI Fetta, Professeur, Université de Tizi-Ouzou, Rapporteur ;
- Mme BERKAT Djohra, MCA, Université de Bejaia, Rapporteur ;
- M. BERRI Noureddine, MCA, Université de Bejaia, Rapporteur.

- Expertise de la candidature de Mme BOUCHEMAL Sandra:

- Mme YAHIAOUI Nora, MCA, Université de Bejaia, Rapporteur ;
- M. KEBAILI Tayeb, MCA, Université de Bejaia, Rapporteur;
- M. ABABSA Samir, MCA, Université de Blida, Rapporteur.

Point n° 3 : Constitution de jurys de soutenance de Thèse de Doctorat de 3^{ème} cycle (LMD)

1. Présentation des dossiers

Le Conseil a procédé à l'examen de deux dossiers de constitution d'un jury en vue de la soutenance d'une Thèse de Doctorat de 3^{ème} cycle (LMD) en Droit Public, Spécialité : Droit international humanitaire et droits de l'Homme et ce, conformément aux dispositions du décret exécutif n° 08-265 du 19 août 2008 portant régime des études en vue de l'obtention du diplôme de licence, du diplôme de master et du diplôme de doctorat et des dispositions de l'arrêté n° 191 du 16 juillet 2012 fixant l'organisation de la formation de troisième cycle en vue de l'obtention du doctorat, modifié et complété par arrêté n° 345 du 17 octobre 2012, modifié et complété par arrêté n° 329 du 5 mai 2014 :

- M. BOUCHAMA Ali : Spécialité « Droit international humanitaire et droits de l'Homme » ;

Intitulé de la Thèse : الآليات الدولية لحماية حقوق الإنسان ومبدأ عدم التدخّل في الشؤون الداخلية للدول

Au vu du rapport de soutenabilité présenté par M. BERKANI Amar, Directeur de Thèse ;

Au vu de l'article présenté par l'intéressé intitulé :

" مصداقية تقارير المنظمات الدولية غير الحكومية حول واقع حقوق الإنسان في الدول العربية "

Publié dans la Revue de Droit et des Sciences Humaines, Volume 10, n° 3, 2017, pp. 389-401, éditée par l'Université ZIANE Achour de Djelfa.

- M. ZAIDI Abderafik : Spécialité « Droit international humanitaire et droits de l'Homme » ;

Intitulé de la Thèse : سلطات المدعي العام في ظلّ النظام الأساسي للمحكمة الجنائية الدولية

Au vu du rapport de soutenabilité présenté par M. DAHMANI Abdeslem, Directeur de Thèse ;

التحقيق الأولي لدى المحكمة الجنائية الدولية : Au vu de l'article présenté par l'intéressé intitulé :

Publié dans la Revue Académique de la Recherche Juridique, n° 1, 2019, pp. 323- 340.

2. Résolutions

A - Jury de soutenance de M. BOUCHAMA Ali

Au vu des critères fixés par le Conseil scientifique de l'Université Abderrahmane Mira de Béjaïa par délibérations des 15 janvier 2014 et 14 décembre 2014 ;

Au vu des informations concernant la Revue de Droit et des Sciences Humaines disponible sur le lien : <https://www.asjp.cerist.dz/en/PresentationRevue/315>

Au vu de la soumission et de l'acceptation de l'article présenté avant la promulgation de l'arrêté n° 586 du 21 juin 2018, fixant la liste des revues scientifiques nationales de catégorie « C » ;

Après en avoir délibéré, le Conseil scientifique a procédé à la désignation d'un jury en vue de la soutenance de la thèse de doctorat présentée par **M. BOUCHAMA Ali** comme suit :

- M. BETATACHE Ahmed, Maître de conférences classe A, Université de Béjaïa, Président ;
- M. BERKANI Amar, Maître de conférences classe A, Université de Béjaïa, Rapporteur ;
- M. MAAZIZ Abdesselam, Maître de conférences classe A, Université de Béjaïa, Examineur ;
- M. REHAL Samir, Maître de conférences classe A, Université de Khemis Mélina, Examineur ;
- M. ABABSA Samir, Maître de conférences classe A, Université de Blida, Examineur.

B- Jury de soutenance de M. ZAIDI Abderafik

Au vu du procès-verbal de délibération du Conseil scientifique de la faculté du 28 avril 2014 en vertu duquel ce dernier a procédé au classement de la **Revue Académique de la Recherche Juridique**, éditée par la Faculté de Droit et des Sciences Politiques de l'Université Abderrahmane Mira de Béjaïa, parmi les revues accueillant des publications acceptables aux soutenances de thèses de doctorat et de l'habilitation universitaire et ce, en ce qu'elle répond aux critères fixés par le Conseil scientifique de l'Université Abderrahmane Mira de Béjaïa par délibérations du 15/01/2014 et du 14/12/2014 ;

Au vu de la soumission et de l'acceptation de l'article présenté avant la promulgation de l'arrêté n° 586 du 21 juin 2018, fixant la liste des revues scientifiques nationales de catégorie « C » ;

Après en avoir délibéré, le Conseil scientifique a procédé à la désignation d'un jury en vue de la soutenance de la thèse de doctorat présentée par **M. ZAIDI Abderafik** comme suit :

- M. BOUDRIOUA Abdelkarim, Professeur, Université de Béjaïa, Président ;
- M. DAHMANI Abdeslem, Maître de conférences classe A, Université de Béjaïa, Rapporteur ;
- M. BOUKIRAT Abdelkader, Professeur, Université d'Alger, Examineur ;
- M. IGLOULI Mohamed, Professeur, Université de Tizi-Ouzou, Examineur ;
- M. CHITER Abdellouhab, Maître de conférences classe A, Université de Béjaïa, Examineur ;
- M. TAHIR Rabah, Maître de conférences classe A, Université de Béjaïa, Examineur.

Point n° 4 : Validation de supports pédagogiques

1. Présentation des dossiers

Le Conseil a été saisi en vue de valider trois supports pédagogiques présentés par :

- **M. AID Abdelhafid**, Maître de conférences classe B ;

Intitulé : « محاضرات في مقياس قانون التأمين »

Destiné aux étudiants de 3^{ème} de Licence en droit, spécialité Droit Privé.

- Mlle AMIROUCHE Hania, Maître de conférences classe B ;

Intitulé : « محاضرات في مقياس القانون الجنائي المقارن »

Destiné aux étudiants de Master I, spécialité Droit Pénal et Sciences Criminelles.

- M. BOUZAD Idris, Maître de conférences classe B ;

Intitulé : « محاضرات في مقياس المؤسسة والمرفق العام »

Destiné aux étudiants de Master I, spécialité Droit Administratif.

2. Résolutions

Au vu des rapports favorables des deux (2) experts désignés et validés par le comité scientifique du département de droit privé en date du 4 juin 2020 s'agissant des supports pédagogiques de M. AID Abdelhafid et Mlle AMIROUCHE Hania ;

Au vu des rapports favorables des deux (2) experts désignés et validés par le comité scientifique du département de droit public en date du 4 juin 2020 s'agissant du support pédagogique de M. BOUZAD Idris ;

Après examen des supports pédagogiques en cause et s'être assuré qu'ils répondent aux normes pédagogiques et scientifiques communément admises, le Conseil scientifique les valide au titre de photocopiés et émet un avis favorable à leur mise en ligne.

Point n° 5 : Propositions liées au renforcement de la langue anglaise dans l'enseignement supérieur

1. Présentation du dossier

Le Conseil a été saisi par le Vice rectorat chargé des relations extérieures, la coopération, l'animation, la communication et des manifestations scientifiques afin de formuler des propositions concernant le renforcement de l'utilisation de la langue anglaise dans l'enseignement supérieur en application des notes émanant du Secrétariat général du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique suivantes :

- Note n° 1539/S.G. du 30 décembre 2019.

- Note n° 129/S.G. du 2 février 2020.

- Note n° 220/S.G. du 17 février 2020.

2. Résolution

Après délibération, le Conseil propose quelques recommandations pour renforcer l'utilisation de la langue anglaise dans la filière "Droit" comme suit :

2.1 – S’agissant des mesures préconisées en vue de l’utilisation intensive de la langue anglaise dans l’enseignement et la recherche universitaire :

Il est inconcevable de réaliser le but de l’utilisation intensive de la langue anglaise dans l’enseignement et la recherche scientifique au sein de l’université sans que cela ne soit programmé dès l’école primaire.

2.2 – S’agissant des mesures préconisées dans le cadre du renforcement de l’usage de la langue anglaise tant au niveau des étudiants, des doctorants et des enseignants, le Conseil scientifique recommande :

- La mise en œuvre de l’enseignement de l’anglais juridique au niveau du Centre d’Enseignement Intensif des Langues au profit des étudiants inscrits dans la filière "Droit" tous cycles confondus ainsi qu’aux enseignants de la faculté.
- L’enseignement du module "langue anglaise" au niveau des différents départements de la faculté pour tous les étudiants inscrits en tronc commun et en spécialité.
- L’enseignement, à moyen terme, d’un module de spécialité en langue anglaise que ce soit en 3^{ème} année de Licence ou en Master.
- Encourager les enseignants de la faculté ayant un niveau acceptable en langue anglaise à présenter leurs communications dans cette langue.
- Encourager les doctorants et les enseignants à utiliser la documentation en langue anglaise dans leurs recherches universitaires telles la rédaction de thèses, d’articles et présentation des communications tant à l’échelle nationale qu’internationale.
- Encourager les enseignants de la faculté, dans le cadre des mobilités internationales, à effectuer leur perfectionnement à l’étranger dans des pays anglophones.

Conclusion des travaux

1. Résolutions approuvées

- 1) Désignation de trois (03) jurys de soutenance de l’habilitation universitaire concernant : M. BOUDA Mohand Ouamar ; M. MOURI Sofiane ; M. ASSIAKH Samir.
- 2) Désignation d’experts en vue de l’évaluation scientifique de deux (02) candidatures à l’habilitation universitaire concernant : Mme YACOUB Zina et Mme BOUCHEMAL Sandra.
- 3) Avis favorable à la désignation de deux (02) jurys de soutenance de thèses de doctorat de 3^{ème} cycle (LMD) en Droit Public, Spécialité : Droit international humanitaire et droits de l’Homme concernant : M. BOUCHAMA Ali et M. ZAIDI Abderrafik.
- 4) Validation de trois supports pédagogiques présentés par M. AID Abdelhafid, Mlle AMIROUCHE Hania et M. BOUZAD Idris.
- 5) Recommandations liées au renforcement de l’utilisation de la langue anglaise dans l’enseignement supérieur.

2. Recommandations

1) Néant.

Béjaïa, le 7 juin 2020.

*Le Président du conseil scientifique
de la faculté*

ZOUAÏMIA Rachid



Le Secrétaire de la séance

KEBAÏLI Tayeb



- Copie à Monsieur le Recteur de l'Université.
- Copie à Monsieur le Doyen de la Faculté de Droit et des Sciences Politiques.
- Copie à Monsieur le Vice Doyen chargé des Etudes.
- Copie à Monsieur le Vice Doyen chargé de la Post-Graduation et de la Recherche.
- Copie pour affichage.